



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

HBP/WP.7/2005/4
26 août 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

Groupe de travail de l'administration des biens fonciers
Quatrième session, Genève, 21-22 novembre 2005
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2006-2007

Introduction

1. La présente note contient des renseignements destinés à aider le Groupe de travail à étudier et établir son programme et ses méthodes de travail. Le bureau du Groupe s'est réuni cinq fois depuis la troisième session, tenue en novembre 2003, pour examiner le programme de travail et faire le point sur son exécution.
2. Le projet de programme de travail est présenté à l'annexe ci-après. Les activités du Groupe relèvent de l'élément de programme 10.1.3 du programme de travail du Comité des établissements humains, intitulé «Enregistrement des biens fonciers et marchés fonciers». Lorsqu'il débattera de son programme de travail, le Groupe devra garder à l'esprit que celui-ci doit être conforme aux intérêts réels des pays membres et répondre à leur volonté de contribuer à sa mise en œuvre en fournissant des services d'experts et des ressources financières. Pour des raisons d'efficacité, de nouvelles activités ne pourront être entreprises que si les autres activités du programme de travail actuel ont été menées à bien.
3. Le Groupe devra tenir compte des conclusions des débats approfondis consacrés aux avantages sociaux et économiques du développement des établissements humains, à la lumière de la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Il devra également examiner les débats consacrés à la réforme de la CEE, ainsi qu'au Comité des établissements humains et à son groupe de travail de l'administration des biens fonciers, lors de la soixante-sixième session du Comité des établissements humains.

Décisions que pourrait prendre le Groupe de travail

4. À la lumière des débats, le Groupe de travail souhaitera peut-être:

a) Prendre note des progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail tel qu'il figure à l'annexe;

b) Examiner et adopter le nouveau plan de travail à la lumière des débats menés dans le cadre du point 4 d) de l'ordre du jour provisoire et des conclusions de la session du Comité consacrée à la réforme de la CEE, en prenant également en considération les propositions formulées ultérieurement par le Comité à composition non limitée chargé des réformes qui avait été créé par la Réunion informelle spéciale consacrée à la Commission (14 juillet 2005);

c) Mettre à jour et adopter son programme de travail.

Annexe

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2006-2007

10.1.3.1 L'administration des biens fonciers dans la région de la CEE:**Situation et tendances**

Description: Le Groupe de travail appuie les activités menées dans le domaine de l'administration des biens fonciers dans la région de la CEE. Il offre aux hauts fonctionnaires concernés la possibilité de se réunir et de discuter des tendances et politiques d'actualité. Il met l'accent en particulier sur l'enregistrement des biens fonciers pour garantir le régime foncier et les droits de propriété, la création de marchés de l'immobilier dans les pays en transition ainsi que la facilitation des processus européens d'intégration. Il encourage les échanges d'informations et de données d'expérience sur les systèmes modernes de cadastre et d'enregistrement des biens fonciers dans la région de la CEE et fait bénéficier, le cas échéant, d'autres régions de son expérience.

Travail accompli: À sa troisième session, en novembre 2003, le Groupe de travail a tenu deux débats approfondis sur a) les tendances et politiques d'actualité dans la région de la CEE; b) les moyens de donner une meilleure visibilité à l'administration des biens fonciers. Comme suite au débat sur les tendances et politiques d'actualité, le Groupe de travail a élaboré une nouvelle publication, intitulée *Land Administration in the UNECE Region: Development Trends and Main Principles* (L'administration des biens fonciers dans la région de la CEE: tendances caractérisant son évolution et principes essentiels) (ECE/HBP/140) consacrée aux nouvelles priorités et difficultés dans les pays de la CEE. La deuxième édition de l'étude sur les retombées socioéconomiques d'une bonne administration des biens fonciers a été publiée en janvier 2005. Le Groupe de travail a également contribué aux débats lors de plusieurs réunions organisées, notamment, par l'Union européenne, le Centre d'excellence régional de Budapest (à l'initiative de la Banque mondiale) et EuroGeographics.

Travail à faire: Un échange de vues sur les tendances et politiques en matière d'administration des biens fonciers, ainsi que sur les partenariats secteur public/secteur privé dans ce domaine sera organisé lors de la quatrième session du Groupe de travail en novembre 2005. Les conclusions de ces débats seront prises en considération pour décider des activités futures durant la période 2006-2007. Le Groupe de travail continuera d'appuyer la mise en œuvre de projets d'aide internationale dans les pays en transition et renforcera sa coopération avec d'autres organisations internationales actives dans le domaine de l'administration des biens fonciers.

10.1.3.2 Législation relative à l'administration des biens fonciers

Description: Le Groupe de travail favorise le développement de la législation dans les domaines suivants: droits immobiliers, y compris les droits de propriété; sécurité des données; accès public aux données; enregistrement et gestion des biens immobiliers (y compris les logements en copropriété); règlement des litiges relatifs aux droits fonciers, etc.

Travail accompli: La délégation russe (Service fédéral du cadastre), en qualité de chef de file, a élaboré et publié, en 2003, une étude des restrictions à la propriété, à la location, au transfert et au financement de biens fonciers et immobiliers en Europe et en Amérique du Nord. Le Groupe de travail a contribué à l'élaboration des Directives de la CEE concernant les logements en copropriété dans les pays en transition (ECE/HBP/123). Les Directives de la CEE sur les unités

et les modes d'identification dans le secteur immobilier («Guidelines on Real Property Units and Identifiers») ont été élaborées et publiées en 2004. On a également réalisé une étude sur les partenariats entre le secteur public et le secteur privé dans le domaine de l'administration des biens fonciers (HBP/WP.7/2005/8). On a lancé une activité de recherche sur l'accès public aux informations foncières. L'inventaire des autorités chargées de l'administration des biens fonciers a été mis à jour par la délégation du Royaume-Uni.

Travail à faire: Durant la période 2006-2007, le Groupe de travail se concentrera sur l'application concrète des Directives concernant les logements en copropriété, des Directives sur les unités du secteur immobilier, et sur les partenariats secteur public/secteur privé, dans le cadre de différents types d'activités de suivi. À sa quatrième session, il décidera des nouvelles études et/ou directives à élaborer en fonction des priorités définies dans le document intitulé *Land Administration in the UNECE Region: Development Trends and Main Principles* (L'administration des biens fonciers dans la région de la CEE: tendances caractérisant son évolution et principes essentiels).

10.1.3.3 Activités exécutées dans les pays concernant l'administration des biens fonciers

Description: Le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers s'attache à promouvoir l'application concrète des Directives de la CEE relatives à l'administration des biens fonciers (ECE/HBP/96) et des recommandations formulées dans la récente étude consacrée à l'administration des biens fonciers dans la région de la CEE (ECE/HBP/140), grâce notamment à différents types d'activités opérationnelles exécutées dans les pays de la CEE, parmi lesquelles des missions consultatives d'experts internationaux, des ateliers et séminaires, ou encore des activités de renforcement des capacités. Ces activités varient et sont exécutées au gré des besoins et des demandes des pays bénéficiaires.

Travail accompli: Depuis la troisième session du Groupe de travail, des ateliers ont été organisés sur les marchés de l'immobilier en Arménie (Erevan, 6-7 mai 2004), l'administration des biens fonciers dans le cadre du développement de la société de l'information en Lituanie (Vilnius, 23-24 septembre 2004), l'élargissement de l'UE et les faits nouveaux en matière d'administration des biens fonciers en Hongrie (Budapest, 7-8 avril 2005) et le cadastre à objectifs multiples en Finlande (Helsinki, 1-2 septembre 2005). Le Groupe de travail a réalisé des examens de l'administration des biens fonciers en Arménie (HBP/WP.7/2001/5, novembre 2000), en Géorgie (HBP/WP.7/2001/9, mai 2001), dans la Fédération de Russie (HBP/2003/7 et Add.1, novembre 2002) et en Lituanie (HBP/WP.7/2005/3, février-mars 2002). Des experts internationaux ont effectué des missions dans ces pays et élaboré des rapports analytiques contenant des recommandations concrètes. Les examens de l'administration des biens fonciers ont été coordonnés avec les monographies nationales sur le logement rédigées par le Comité des établissements humains.

Travail à faire: Le Groupe de travail continuera de réaliser des études sur l'administration des biens fonciers à la demande des pays. Il en réalisera une en automne 2005/printemps 2006 en Azerbaïdjan, conjointement avec la monographie nationale sur le logement. Des ateliers sont prévus en Géorgie (printemps 2006), en République tchèque (automne 2006), en Allemagne (printemps 2007) et en Irlande (septembre 2007).
